



## Over dit boek

Dit is een digitale kopie van een boek dat al generaties lang op bibliotheekplanken heeft gestaan, maar nu zorgvuldig is gescand door Google. Dat doen we omdat we alle boeken ter wereld online beschikbaar willen maken.

Dit boek is zo oud dat het auteursrecht erop is verlopen, zodat het boek nu deel uitmaakt van het publieke domein. Een boek dat tot het publieke domein behoort, is een boek dat nooit onder het auteursrecht is gevallen, of waarvan de wettelijke auteursrechttermijn is verlopen. Het kan per land verschillen of een boek tot het publieke domein behoort. Boeken in het publieke domein zijn een stem uit het verleden. Ze vormen een bron van geschiedenis, cultuur en kennis die anders moeilijk te verkrijgen zou zijn.

Aantekeningen, opmerkingen en andere kanttekeningen die in het origineel stonden, worden weergegeven in dit bestand, als herinnering aan de lange reis die het boek heeft gemaakt van uitgever naar bibliotheek, en uiteindelijk naar u.

## Richtlijnen voor gebruik

Google werkt samen met bibliotheken om materiaal uit het publieke domein te digitaliseren, zodat het voor iedereen beschikbaar wordt. Boeken uit het publieke domein behoren toe aan het publiek; wij bewaren ze alleen. Dit is echter een kostbaar proces. Om deze dienst te kunnen blijven leveren, hebben we maatregelen genomen om misbruik door commerciële partijen te voorkomen, zoals het plaatsen van technische beperkingen op automatisch zoeken.

Verder vragen we u het volgende:

- + *Gebruik de bestanden alleen voor niet-commerciële doeleinden* We hebben Zoeken naar boeken met Google ontworpen voor gebruik door individuen. We vragen u deze bestanden alleen te gebruiken voor persoonlijke en niet-commerciële doeleinden.
- + *Voer geen geautomatiseerde zoekopdrachten uit* Stuur geen geautomatiseerde zoekopdrachten naar het systeem van Google. Als u onderzoek doet naar computervertalingen, optische tekenherkenning of andere wetenschapsgebieden waarbij u toegang nodig heeft tot grote hoeveelheden tekst, kunt u contact met ons opnemen. We raden u aan hiervoor materiaal uit het publieke domein te gebruiken, en kunnen u misschien hiermee van dienst zijn.
- + *Laat de eigendomsverklaring staan* Het “watermerk” van Google dat u onder aan elk bestand ziet, dient om mensen informatie over het project te geven, en ze te helpen extra materiaal te vinden met Zoeken naar boeken met Google. Verwijder dit watermerk niet.
- + *Houd u aan de wet* Wat u ook doet, houd er rekening mee dat u er zelf verantwoordelijk voor bent dat alles wat u doet legaal is. U kunt er niet van uitgaan dat wanneer een werk beschikbaar lijkt te zijn voor het publieke domein in de Verenigde Staten, het ook publiek domein is voor gebruikers in andere landen. Of er nog auteursrecht op een boek rust, verschilt per land. We kunnen u niet vertellen wat u in uw geval met een bepaald boek mag doen. Neem niet zomaar aan dat u een boek overal ter wereld op allerlei manieren kunt gebruiken, wanneer het eenmaal in Zoeken naar boeken met Google staat. De wettelijke aansprakelijkheid voor auteursrechten is behoorlijk streng.

## Informatie over Zoeken naar boeken met Google

Het doel van Google is om alle informatie wereldwijd toegankelijk en bruikbaar te maken. Zoeken naar boeken met Google helpt lezers boeken uit allerlei landen te ontdekken, en helpt auteurs en uitgevers om een nieuw leespubliek te bereiken. U kunt de volledige tekst van dit boek doorzoeken op het web via <http://books.google.com>



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

7

DOCUMENTS POUR SERVIR  
A L'HISTOIRE DES ÉVÉNEMENTS  
DE 1831.

---

M. BARTHÉLEMY DUMORTIER

ET

LE LIEUTENANT-GÉNÉRAL  
D'HANE-STEENHUYSE.

---

LETTRES PUBLIÉES PAR  
CHARLES D'HANE-STEENHUYSE,  
ANCIEN REPRÉSENTANT, CONSEILLER PROVINCIAL ET ÉCHEVIN.

---

BRUXELLES.  
BRUYLANT-CHRISTOPHE & C<sup>ie</sup>, LIBRAIRES-ÉDITEURS,  
RUE BLAES, 33.  
—  
1878



10 11 60.

21. 3. 16  
Leiding v. d. Benden,  
nr 612

14  
/4

DOCUMENTS POUR SERVIR  
A L'HISTOIRE DES ÉVÉNEMENTS  
DE 1831.

M. BARTHÉLEMY DUMORTIER

ET

LE LIEUTENANT-GÉNÉRAL  
D'HANE-STEENHUYSE.

LETTRES PUBLIÉES PAR

CHARLES D'HANE-STEENHUYSE,

ANCIEN REPRÉSENTANT, CONSEILLER PROVINCIAL ET ÉCHEVIN.

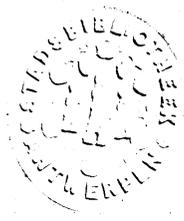


BRUXELLES.

BRUYLANT-CHRISTOPHE & C<sup>o</sup>, LIBRAIRES-ÉDITEURS,

RUE BLAES, 33,

1878





## AVIS AU LECTEUR.

---

Je disais, à la fin de « *Ma Dernière Réponse au général Eenens*, » publiée le 10 juillet 1876 :

« *Cette fois, ma tâche est terminée.*

« *M. Eenens peut m'accabler de ses injures et de ses mépris, je n'y répondrai plus.* »

J'ai maintenu, et je continuerai de maintenir, l'inébranlable résolution que j'ai prise alors.

Aussi ne sont-ce ni les *Conspirations militaires de 1831*, ni les nombreux *Suppléments* qui ont suivi, que je viens discuter à cette heure.

Ce sont encore deux documents que je livre au public, pour justifier la mémoire de mon père. — *Ils émanent de M. Barthélemy Dumortier lui-même.*

Je possède le premier de ces documents depuis le 23 juillet, et le second depuis le 21 septembre 1875.

On verra, en les lisant, pour quelle cause je n'ai pu les publier plus tôt.

Aujourd'hui M. Dumortier n'est plus, et je suis dégagé de la parole que je lui avais donnée, de ne point mêler, de son vivant, son nom aux débats actuels.

Cette parole, je l'ai religieusement observée.

Il y a donc un motif tout-puissant qui m'oblige, impérieusement, de reprendre la plume, en ce moment, pour compléter les déclarations de M. Dumortier, en publiant notre correspondance. — Cette publication donne, sous ce rapport, à mes productions antérieures, le *caractère officiel* dont elles sont restées privées jusqu'ici, pour la raison que je viens de dire.

Cela posé, j'entre immédiatement en matière.

DOCUMENTS POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DES ÉVÉNEMENTS

DE 1831.

Lorsque, en 1875, parurent les deux premiers volumes du général Eenens, je fus surtout frappé de la persistance avec laquelle l'auteur des « *Conspirations militaires de 1831* » invoquait, pour justifier la thèse qu'il y soutient, le témoignage de l'honorable M. Barthélemy Dumortier, témoignage qu'il puise dans l'*Exposé des motifs* d'un projet de loi, déposé sur le bureau de la chambre des Représentants par l'honorable député de Roulers, et qui accordait une pension à la veuve du général Niellon.

Voici comment s'exprimait, à cet égard, M. Eenens (1) :

« Combien était criminelle la conduite de plusieurs des principaux chefs de notre armée qui pactisaient avec l'ennemi, en vue de son triomphe ! A moins de fermer obstinément les yeux à l'évidence, la culpabilité n'est pas niable. N'a-t-elle pas été officiellement démontrée à la Chambre des Représentants, dans l'*Exposé des motifs* du projet de loi déposé le 15 juin 1871 (projet de loi accordant une pension à la veuve du général Niellon) par l'honorable Barthélemy Dumortier, exposé dans lequel nous lisons en effet :

« Mais c'est au ministère de la guerre que la conspiration avait son siège et qu'elle organisait tout pour préparer le retour du prince d'Orange, par la défaite, la honte et l'humiliation de la patrie. Le plan de la conspiration était machiavéliquement conçu :

« Placer tous les généraux traîtres dans les centres orangistes, où ils pouvaient facilement comploter et se mettre à la tête de la conspiration ;

(1) Eenens, *Conspirations militaires de 1831*, t. II, p. 79.

« Dégouter les généraux patriotes en leur refusant tout ce qui était nécessaire à la défense, à l'habillement, à l'armement et au munitionnement de leurs soldats ;

« Fatiguer, dénigrer et dégoûter, par tous les moyens, les volontaires pour s'en débarrasser ; les éparpiller pour les empêcher de se concentrer ;

« Créer deux armées, l'une de la Meuse, l'autre de l'Escaut, représentant l'aile droite et l'aile gauche du front de bataille, et ne pas avoir, ni un soldat ni un canon au centre, de manière à ouvrir au prince d'Orange la voie facile de la capitale.

« Employer tous les fonds votés au Congrès pour travaux de campagne à réparer les forteresses qui bordent la France et, tandis que l'armée ennemie était menaçante à nos portes, ne pas employer un sou à des ouvrages de défense ou à des travaux de campagne et d'inondation, destinés à arrêter l'invasion ennemie.

« Au moyen de cette organisation machiavélique, tout était préparé pour ramener le prince d'Orange à Bruxelles... »

« Voilà — ajoute M. Eenens — le résumé exact de ce que la Belgique eut à souffrir. »

L'appréciation, ainsi exprimée par M. Dumortier résume donc, *exactement*, d'après M. Eenens, ce que la Belgique eut à souffrir.

C'est, principalement, sur l'opinion de l'honorable député de Roulers que M. Eenens fait fonds ; aussi, après l'avoir entièrement interprétée à son propre point de vue, en fait-il une sorte d'égide, destinée à couvrir toutes les accusations que contiennent les *Conspirations militaires de 1831*.

Je n'hésitai pas un seul instant, et je m'adressai, directement, à l'honorable M. Barthélemy Dumortier.

En effet, l'auteur de l'*Exposé des motifs* du projet de loi Niellon était, de tous ceux que j'aurais pu consulter, le mieux à même de me fixer sur la valeur des allégations du général Eenens, au sujet de mon père.

Aussi, le 20 juillet 1875, envoyai-je à l'honorable M. Dumortier la lettre suivante :

« Ostende, 20 juillet 1875.

« Mon cher Dumortier,

« Permettez à un ancien collègue et ami, de venir vous poser une question que justifiera amplement, à vos yeux, le sentiment bien légitime qui le guide.

« Le général Eenens vient de publier un ouvrage qui a pour titre : *les Conspirations militaires de 1831*.

« Dans cette œuvre, que je ne saurais qualifier, le général attaque très-parti-

« culièrement, entre autres, la mémoire de mon père, le lieutenant-général  
« d'Hane-Steenuyse.

« Peut-être me déciderai-je à juger ce travail, à l'aide des documents que je  
« possède, moi aussi, après avoir toutefois bien établi, tout d'abord, le degré de  
« valeur qu'il faut accorder aux perfides insinuations de M. Eenens.

« J'attendrai, pour prendre un parti à cet égard, que la réfutation qu'on dit  
« devoir se produire de la part d'un général hollandais ait paru, ainsi que celle  
« que va publier également le général Capiaumont.

« Seulement (et c'est ici, mon cher Dumortier, que je fais appel à votre  
« amitié pour moi), je viens franchement vous demander si, dans votre Exposé  
« des motifs du projet de loi fléposé sur le bureau de la Chambre, le 15 juin  
« 1871, et qui accordait une pension à la veuve du général Niellon, vous aviez  
« aussi en vue feu mon père, lorsque vous y parlez de conspirations, de généraux  
« traîtres, etc., etc.

« M. Eenens se sert de votre nom et de votre rapport, pour s'efforcer de jus-  
« tifier, en bloc, toutes les accusations dont fourmillent ses deux volumes.  
« (L'extrait de votre rapport est cité à la page 79 du tome second.)

« Or, mon cher Dumortier, comme je vous ai souvent entendu faire l'éloge de  
« mon père, et que j'ai été, moi-même, fier et heureux des témoignages d'estime  
« et de bonne et franche amitié, dont vous n'avez cessé de me donner des  
« preuves depuis longtemps, vous comprendrez sans peine combien j'ai à cœur de  
« savoir, au juste, si, pour ce qui regarde mon père, vous pensez comme  
« M. Eenens ? Et si, à vos yeux, le général d'Hane-Steenuyse méritait aussi la  
« peine capitale ? (Eenens. *Conspirations militaires*, tome II, p. 255 et 256).

« Je vous prie, mon cher ami, de me dire, franchement, votre impression à cet  
« égard.

« Je ne veux point discuter le plus ou moins de mérite militaire de mon père ;  
« en ces sortes de choses, je suis incompétent, d'autant plus qu'à l'époque où  
« tous ces événements ont eu lieu, je n'avais que neuf ou dix mois ; je ne puis  
« donc rien me rappeler, quelque bonne volonté que j'y veuille mettre.

« Mais vous, mon cher ami, qui avez vu tout cela de très-près, et qui avez  
« connu tous les hommes qui ont favorisé ou combattu notre émancipation poli-  
« tique et nationale, vous pouvez me dire si, dans votre pensée, mon père a  
« voulu livrer son pays à l'étranger, hypothèse qui rendrait incompréhensible,  
« et partant inexplicable, la confiance que lui a témoignée, pendant dix-huit  
« ans, le roi Léopold I<sup>er</sup>.

« J'espère que vous voudrez bien répondre à la question que je me permets  
« de vous adresser. — Cette réponse, je la garderai pour moi seul et je vous  
« promets, de la façon la plus formelle, que je n'en ferai jamais usage, sans votre  
« autorisation.

« Je vous remercie d'avance, mon cher Dumortier, en vous priant de croire,  
« comme toujours, aux sentiments affectueux de votre ancien et dévoué collègue  
« et ami.

« Charles D'HANE-STEENUYSE. »

Ma lettre, on le voit, posait *exactement et catégoriquement* la question :

Mon père a-t-il trahi sa patrie ?

A-t-il voulu livrer son pays à l'étranger ?

Peut-on l'accuser de félonie ?

L'Exposé des motifs du projet de loi Niellon s'applique-t-il au général d'Hane-Steenhuysse ?

Il n'y a point là d'équivoque possible.

Voici la réponse que M. Barthélemy Dumortier m'adressa, à la date du 23 juillet 1875 :

« Tournai, le 23 juillet 1875.

« *Particulière.*

« NON, MON CHER AMI, JE NE PENSE PAS QUE VOTRE EXCELLENT PÈRE A VOULU LIVRER SON PAYS A L'ÉTRANGER ; JE PENSE, AU CONTRAIRE, QU'IL EST LE SEUL DES MINISTRES DE LA GUERRE QUI AIT VOULU ORGANISER LA DÉFENSE NATIONALE. LES FAITS PARLENT PLUS HAUT QUE TOUT CE QUE L'ON POURRAIT DIRE.

« Je ne suis pas de ceux qui blâment le général Eenens d'avoir révélé les actes de corruption, et son ouvrage est trop conforme à ce que j'ai dit, moi-même, dans mon Exposé des motifs de ma proposition de pension à la veuve du brave Niellon, pour que je lui en adresse des reproches, au contraire. — Dans la campagne d'août 1831, la Belgique n'a pas été vaincue, elle a été vendue, et il est bon que l'histoire le dise.

« MAIS S'ENSUIT-IL QUE LE GÉNÉRAL D'HANE AIT ÉTÉ DU NOMBRE DE CEUX QUI ONT VENDU LE PAYS A L'ÉTRANGER ?

« SES ACTES DISENT TOUT LE CONTRAIRE.

« C'EST CE QUE J'AI ÉCRIT A MON AMI EENENS.

« Il suffit de lire son magnifique Rapport sur l'état de l'armée, présenté au Congrès, en quittant le ministère de la guerre, le 17 mai 1831, et de le comparer à celui de son prédécesseur, pour voir que si, en août 1831, nous avions une armée, c'est AU GÉNÉRAL D'HANE QU'ON LA DOIT. (Voy. Huyttens, discussion du Congrès, vol. IV, p. 380 et 369) (1).

« Le colonel d'Hane, en moins de deux mois de ministère, renforça l'armée de 26,000 hommes (Huyttens, vol. IV, p. 386), dotant ainsi le pays d'une armée de plus de 60,000 hommes, avec les volontaires. — Et il demanda et obtint du Congrès un crédit supplémentaire de six millions de florins.

« Qui donc nous a donné une armée? C'est le colonel d'Hane.

« Si vous répondez, voilà votre cheval de bataille, et c'est POUR CELA QUE J'AI TROIS JOURS EU LE GÉNÉRAL EN SI HAUTE ESTIME.

« On objectera peut-être l'affaire de Gand, dont j'ai parlé dans mon Exposé

(1) J'ai remplacé par des points suspensifs tous les passages de la lettre qui ne regardent pas mon père.

« des motifs. — Je vous envoie celui-ci et vous verrez que je n'y ai cité que les « généraux. — Or, votre père n'était alors que *colonel* et non général. — IL NE S'AGIT DONC PAS LA DE LUI.

« Il est vrai pourtant qu'il s'est abstenu, mais il peut y avoir à cela plusieurs « raisons, par exemple *l'absence d'ordres des généraux sous lesquels il était.*

« On peut encore objecter la disposition des corps dont j'ai parlé; mais quand « on réfléchit que le général d'Hane n'a été ministre de la guerre que cinquante- « quatre jours seulement (du 24 mars au 17 mai 1831) et que pendant ces « cinquante-quatre jours, il a augmenté l'armée de plus de 26,000 hommes, « organisé l'armée, commandé 50,000 fusils, augmenté l'artillerie de plusieurs « batteries, réglé les subsistances de l'armée, organisé les hôpitaux, le service « vétérinaire, réformé les vices du casernement, préparé une nouvelle organisa- « tion de la cavalerie, etc., on doit convenir que ces cinquante-quatre jours ont « été bien employés.

« D'ailleurs, *avant d'avoir à s'occuper de la position des corps, il faut organiser « l'armée, et c'est ce qu'a fait le général d'Hane.* — CE SERAIT UNE CRIANTE INJUSTICE DE FAIRE RETOMBER SUR LUI des fautes qu'il n'a point commises, alors que « c'est à lui, et A LUI SEUL, que nous avons dû d'avoir une armée.

« Si donc vous écrivez pour sa défense, *soulenez ainsi sa cause, qui est trop belle « pour que l'histoire la puisse flétrir.* — *Votre père est de ceux qui ont tout fait pour « sauver le pays pour lequel il a versé son sang sur le champ de bataille.*

« Voilà votre thème,

« Vale et me ama,

« B.-C. DUMORTIER. »

Fort de cette déclaration si claire, si complète et si décisive, je commençai, au mois de septembre 1875, mon « *Examen des conspirations militaires de 1831* », après avoir demandé, dans les termes ci-après, à l'honorable député de Roulers, l'autorisation de publier sa lettre :

« Ostende, 20 septembre 1875.

« Mon cher Dumortier,

« Ainsi que vous l'aurez vu, sans doute, dans les journaux, j'ai été délégué par « notre gouvernement pour le représenter au Congrès de géographie de Paris; « de là, une absence assez longue.

« Revenu à Ostende, j'ai dû me mettre de nouveau en route pour des affaires « particulières.

« Voilà, mon cher ami, les motifs de mon silence et du retard que j'ai mis à « répondre à votre bonne lettre. — Je vous en remercie de tout cœur, et j'étais « bien sûr qu'il ne pouvait jamais être entré dans votre esprit, que le général « d'Hane pût s'être rendu coupable d'une trahison!

« Merci donc, encore une fois, pour la mémoire de mon père, en mon nom et « au nom de tous les miens.

« Je vais répondre, mais d'une manière digne du caractère que je défends. —  
« Ma réponse, ou plutôt mon travail, sera calme, mesuré et à la hauteur du grave  
« sujet qu'il traitera.

« Je viens, maintenant, vous demander l'autorisation de faire usage de votre  
« lettre, et je vous prie de recevoir, mon cher Dumortier, avec l'expression de  
« ma profonde et reconnaissante affection; l'assurance du dévouement inaltérable  
« de votre ancien collègue et ami.

« Charles d'HANE-STEENHUYSE. »

Le lendemain, 21, M. Dumortier me répondit comme suit :

« Tournai, le 21 septembre 1875.

« Mon cher ami,

« Je regrette de ne pouvoir consentir à l'impression de la lettre *toute confiden-*  
« *tielle* que je vous ai adressée, et que je ne vous ai écrite que sur l'assurance  
« que vous m'aviez donnée qu'elle serait confidentielle.

« Je suis lié d'amitié avec le général Eenens, et, BIEN QUE N'APPROUVANT  
« PAS TOUT LE CONTENU DE SON LIVRE, j'approuve hautement le courage  
« qu'il a eu de prouver, comme je vous l'ai dit, qu'en 1831 la Belgique n'a pas  
« été vaincue, qu'elle a été vendue.

« Vous comprenez que dans une telle situation, je n'ai pas à intervenir dans  
« le débat, et surtout à donner, par mon nom, des armes à ceux qui l'attaquent,  
« ce qui serait de ma part un acte de déloyauté.

« De plusieurs côtés, on a voulu me faire intervenir; j'ai fait pour vous ce que  
« je n'ai fait pour personne, afin de vous mettre à même de JUSTIFIER votre excellent  
« père.

« Prenez dans ma lettre tout ce que vous voulez pour sa défense, mais que mon nom  
« reste en dehors.

« S'il en était autrement, vous me forceriez à publier votre lettre et celle-ci,  
« et certes- cela ne peut être utile en rien dans ce débat. — D'ailleurs, j'ai ras-  
« semblé depuis longtemps des matériaux sur l'histoire de la révolution, que je  
« compte publier, et, d'ici là, je désire que mon nom ne soit pas mêlé aux  
« débats actuels. »

« Vale et me ama

« B.-C. DUMORTIER. »

Si donc d'une part, pour le motif qu'il a cru convenable de m'indiquer, l'honorable M. Dumortier m'interdisait de publier sa réponse sous forme de lettre, il m'autorisait *formellement*, d'autre part, à *prendre dans sa lettre tout ce que je voulais, pour la défense de mon père*, POUR LE JUSTIFIER. C'est ce que je fis, dans mon « *Examen des Conspirations militaires de 1831* (1) :

« Pour l'auteur des *Conspirations militaires*, mon père était évidemment au

(1) Examen de l'ouvrage *les Conspirations militaires de 1831*, par Charles d'Hane-  
Steenhuyse, ancien représentant, p. 579.

« nombre de ces hommes criminels qui pactisaient avec l'ennemi, en vue de son triomphe. — Ma, pour étayer son affirmation à cet égard, le rapport de l'honorable M. Barthélemy Dumortier!

« Quoi qu'il lui en puisse coûter de voir s'évanouir les illusions qu'il s'était créées sur ce point, des plus importants pour lui, je déclare de la façon la plus formelle, et sans la moindre crainte d'être démenti, que l'honorable député de Roulers, en écrivant son Exposé des motifs, n'a jamais eu l'idée de faire allusion au colonel d'Hane-Steenhuysse.

« J'ai eu l'honneur de siéger pendant plusieurs années, au Parlement, avec l'honorable M. Dumortier, et cet homme d'Etat, qui a bien voulu reporter sur moi l'affection qu'il avait pour mon père, tenait en très-haute estime le général d'Hane-Steenhuysse, dont je lui ai souvent entendu faire le plus grand éloge.

« Jamais, pour l'honorable député dont M. Eenens invoque le témoignage, mon père n'a voulu livrer son pays à l'étranger.

« Pour M. Dumortier, bien au contraire, le colonel d'Hane a fait tous ses efforts pour organiser la défense nationale, et s'il y a eu des Belges qui ont voulu trahir leur patrie, il n'a point été de ce nombre, car il a grandement contribué à doter la Belgique d'une armée.

« Quant à l'affaire de Gand, M. Dumortier n'a cité que les généraux, et mon père était alors colonel et non général; — si alors il s'est abstenu, il peut y avoir à cela plusieurs raisons, par exemple l'absence d'ordres de la part des généraux sous lesquels il était.

« Pour ce qui est de l'objection de la disposition des corps, dont l'honorable député de Roulers a parlé dans son Exposé des motifs, quand on réfléchit que le général d'Hane n'a été ministre de la guerre que pendant cinquante-quatre jours seulement (du 24 mars au 17 mai 1851), et que pendant ces cinquante-quatre jours, il a augmenté l'armée de plus de 26,000 hommes, organisé l'armée, commandé 50,000 fusils, augmenté l'artillerie de plusieurs batteries, réglé les subsistances de l'armée, organisé les hôpitaux, le service vétérinaire, réformé les vices du casernement, préparé une nouvelle organisation de la cavalerie, etc., etc., on doit convenir que ces cinquante-quatre jours ont été bien employés; d'ailleurs, avant de s'occuper de la position des corps, il fallait organiser l'armée, et c'est ce que s'est efforcé de faire mon père, qui, ainsi que je l'ai entendu déclarer par M. Dumortier lui-même, a tout fait pour sauver le pays et a versé son sang sur le champ de bataille.

« J'affirme donc encore que rien, dans l'Exposé des motifs du projet de loi accordant une pension à la veuve du général Niellon, ne fait allusion au général d'Hane-Steenhuysse. »

Pour se faire une idée exacte de ma situation, qui me plaçait, ainsi, entre l'affirmation de M. Eenens et la négation de M. Dumortier, il suffit de se rappeler que l'honorable député de Roulers m'écrivait, dans sa lettre, précitée, du 23 juillet: « Non, mon cher ami, je ne pense pas que votre excellent père a voulu livrer son pays à l'étranger ».... et plus loin: « Mais s'ensuit-il que le général d'Hane ait été du nom-

bre de ceux qui ont vendu le pays à l'étranger. Ses actes disent tout le contraire; c'est ce que j'ai écrit à mon ami EENENS.

C'est le 23 juillet 1875, que M. Dumortier m'annonce que c'est là ce qu'il a écrit à son ami Eenens. — C'est donc à cette même date que M. Eenens était prévenu, par M. Dumortier, que l'auteur du projet de loi Niellon n'avait jamais songé à accuser mon père.

Ce point est, on le voit, des plus importants.

Le lecteur constatera également que, dans le passage de mon « *Examen des Conspirations militaires* » que je viens de reproduire, j'ai usé, largement, de l'autorisation que m'avait donnée M. Dumortier, de prendre, dans sa lettre, *tout ce que je voulais pour la défense de mon père*. — En effet, j'y ai introduit une partie des phrases mêmes, de la réponse que m'avait adressée M. Dumortier.

En présence de l'avertissement que M. B. Dumortier me disait avoir donné à M. Eenens, au sujet de mon père, je me figurais que ma protestation, insérée à la page 579 de mon « *Examen des Conspirations militaires de 1831*, » suffirait pour faire tomber l'interprétation que M. Eenens donne à l'Exposé des motifs du projet de loi Niellon, et je crus, comme tout le monde l'aurait pensé avec moi, que l'auteur des *Conspirations militaires* saisirait la première occasion pour reconnaître et pour réparer son erreur, touchant l'opinion de M. Dumortier.

Mais rien de ce genre ne parut dans ses publications ultérieures.

Bien au contraire.

En effet, paraissant ne faire aucun cas de l'avis que, depuis près d'un an, l'honorable député de Roulers m'écrivait lui avoir donné, M. Eenens, dans sa réponse à mon *Examen* de son ouvrage, continua de prêter à l'auteur de l'Exposé des motifs du projet de loi Niellon, des intentions, à l'endroit de mon père, qu'il n'avait jamais eues et qu'il repoussait, catégoriquement, ainsi qu'on vient de le voir.

En maintenant, dans ces conditions, des attaques qui ont pour but de flétrir la mémoire de mon père, M. Eenens les aggravait de toute l'importance que devait avoir, à ses yeux, la rectification si nette et si franche de M. Dumortier.

Il y a plus. — La façon, de plus en plus accentuée, dont M. Eenens s'efforça, dans ses répliques successives, d'endosser à l'honorable M. Dumortier, la responsabilité des accusations que les *Conspirations militaires* contiennent à l'adresse de mon père, donne à la manière d'agir de leur auteur, un caractère inexplicable.

On lit, effet, dans sa réponse à mon « *Examen des Conspirations militaires* » (1) :

« J'ignore ce qu'a pu dire à M. d'Hane l'honorable M. B. Dumortier, qui a le cœur très-compassant pour les malheureux; mais, d'après les faits ci-dessus énoncés je m'en tiens à ce que ce vétéran du patriotisme belge a dit, non pas dans le tuyau de l'oreille, à titre de consolation sans doute, mais dans un document officiel, à la Chambre des Représentants. — J'en fais usage parce que, au sein de cette Chambre, aucune voix ne s'est élevée, pas même celle de M. d'Hane, soit pour contredire M. Dumortier, soit pour réclamer une exception en faveur d'un des trois ministres, Goblet, d'Hane et de Faily, qui précédèrent Ch. de Brouckère au département de la guerre.

« Une considération grave va à l'encontre de l'exception que M. d'Hane voudrait établir en faveur du général d'Hane-Steenhuysse, exception qui ne se trouve indiquée nulle part; c'est que M. d'Hane, mon antagoniste, était membre de la Chambre des Représentants lorsque l'honorable M. B. Dumortier déposa le document qui incriminait les ministres de la guerre de 1831. — Si en 1871, M. d'Hane s'était considéré comme l'avocat chargé de défendre la mémoire de cet ancien ministre de la guerre, il n'eût pas manqué de faire valoir ses arguments, et d'amener, s'ils étaient fondés, M. B. Dumortier à dire, officiellement, en séance, que son accusation ne portait pas sur le général d'Hane, que celui-ci ne devait pas être compté parmi les coupables. — Rien de semblable ne se produisit. — M. le représentant d'Anvers, d'Hane, s'est tu; l'honorable M. B. Dumortier n'a modifié ni amoindri, en rien, l'accusation qu'il a portée collectivement dans un document officiel, contre les ministres de la guerre qui avaient préparé le retour du prince d'Orange par la défaite, la honte et l'humiliation de la patrie. »

« Que M. B. Dumortier, induit en erreur par les fausses données du rapport qui fut présenté au Congrès national, le 18 mai 1831, par le ministre de la guerre, d'Hane-Steenhuysse, ait pu croire que celui-ci avait réellement augmenté notre armée de 8,000 hommes qui n'avaient jamais été appelés sous les drapeaux, et que l'autre contre-vérité, qui figure dans le même rapport à la page 570 du livre de M. d'Hane, ait été admise par M. B. Dumortier comme un fait exact, c'est possible. — Le caractère de M. Dumortier est plein de franchise; et, peu en garde contre les surprises du mensonge, il céda quelque jour, peut-être, à des sollicitations réitérées, et consola dans son affliction un ancien collègue. — Quant à moi, je ne prends pas au sérieux l'eau bénite de cour qu'un homme de trop grande bienveillance naturelle donne le plus souvent, pour mettre un terme à des plaintes fatigantes, à des sollicitations dont il veut se débarrasser. — Je m'en tiens à ce qui se trouve officiellement aux archives de la Chambre des Représentants; je m'en tiens à un document dont rien n'est venu officiellement diminuer la force ni amoindrir la gravité. »

Et M. Eenens écrit cela le 9 mai 1876, alors que, d'après M. Dumor-

(1) Eenens, Réponse à M. Charles d'Hane-Steenhuysse, ancien représentant, p. 28.

tier lui-même, cet honorable député lui a, dès le 23 juillet 1875, fait savoir sa pensée au sujet de mon père!

Mais c'est surtout dans la réplique (1) que l'auteur des *Conspirations militaires* a faite à *Ma Dernière Réponse au général Eenens*, le 25 juillet 1876, c'est-à-dire plus d'un an après l'avis que me disait lui avoir donné M. Dumortier, que s'affirme et se développe l'inconcevable tendance de M. Eenens, à faire bon marché des observations que l'honorable M. Dumortier m'annonçait lui avoir communiquées.

Lié par la promesse que j'avais faite à M. Dumortier, je ne pouvais, pas plus dans « *Ma Dernière Réponse au général Eenens* » que dans mon « *Examen des Conspirations militaires de 1831*, » publier les lettres de l'honorable député de Roulers.

Mais — on le reconnaîtra sans peine — j'eus grand soin d'appuyer, avec l'autorisation de M. Dumortier, sur l'importance des documents que je tenais de cet homme d'État lui-même, en écrivant les lignes ci-après (2) :

« La réponse que m'a faite M. Eenens prouve qu'il n'a pas compris mon livre ou qu'il en a sciemment dénaturé le sens et la portée. — Il fallait, pour me combattre, non pas m'adresser de grossières injures, mais établir la culpabilité de mon père. — C'est ce que M. Eenens n'a point fait.

« M. Eenens ignore, dit-il, ce que l'honorable M. Dumortier, qui a le cœur très-compatissant pour les malheureux, a pu dire à M. d'Hane, dans le tuyau de « l'oreille. »

« Que M. Eenens se rassure, et que son intérêt pour moi n'excite pas, outre mesure, sa sensibilité.

« Ce n'est pas dans le tuyau de l'oreille que l'honorable M. Dumortier m'a, par compassion, déclaré que mon père ne s'est point rendu coupable de trahison. « J'ai, à cet égard, des PREUVES ÉCRITES de l'opinion de cet homme d'État, et, c'est en me basant sur ces lettres, qui sont catégoriques, signées et partant incontestables, que j'ai eu le droit de dire dans mon livre, et que j'ai le droit de dire encore, en ce moment, de la façon la plus formelle et sans la moindre crainte d'être démenti, que l'honorable député de Roulers, en écrivant son *Exposé des motifs*, n'a jamais eu l'idée de faire allusion au colonel d'Hane-Steenhuysse.

« Je n'ai point fait de sollicitations répétées, auxquelles M. Dumortier aurait cédé quelque jour, peut-être, pour consoler dans son affliction un ancien collègue. — Je n'ai pas même vu l'honorable M. Dumortier. — Les preuves que je possède m'ont été données à la suite d'une seule et unique lettre que je lui adressai. Rien n'obligeait M. Dumortier à me consoler au prix de son opinion sur mon père. — Son caractère, ainsi que le dit M. Eenens, est plein de franchise, et j'ai la cer-

(1) Eenens, *Réplique à la dernière réponse de M. Ch. d'Hane-Steenhuysse*, ancien représentant, 4<sup>e</sup> supplément. p. 10.

(2) Charles d'Hane-Steenhuysse. *Ma Dernière Réponse au général Eenens*, p. 7.

« *titude qu'il m'aurait déclaré, catégoriquement, qu'à ses yeux mon père avait été*  
« *coupable de trahison, si réellement il l'avait cru ainsi.*

« Deux motifs m'ont empêché de protester contre les termes du rapport de  
« M. Dumortier, sur la proposition de pension à accorder à la veuve du général  
« Niellon.

« Le premier de ces motifs est que l'octroi de cette pension n'a soulevé aucune  
« opposition, et que, ainsi que je l'ai dit dans mon *gros livre, connaissant l'estime*  
« *qu'avait M. Dumortier pour mon père, je n'ai pas cru, un seul instant, qu'il s'agit de*  
« *lui dans ce rapport. Et j'affirme encore qu'il n'y est point question de lui.—M. Eenens*  
« *le sait aussi bien que moi, quelque important qu'il soit pour lui de me con-*  
« *tre dire sur ce point.*

« Le second motif est que le jour du vote, qui n'a été précédé d'aucune obser-  
« vation contraire au projet de loi, *je n'assistais pas à la séance de la Chambre.* »

Dans sa réplique à *Ma Dernière Réponse*, le général Eenens, sans tenir compte de l'importante protestation que je viens de citer, écrit encore ce qui suit (1) (25 juillet 1876) :

« Quant aux assertions de M. d'Hane relativement à l'honorable M. B. Du-  
« mortier, je répète que ce ministre d'État n'a modifié ni atténué en rien l'accu-  
« sation qu'il a portée collectivement contre les ministres de la guerre, qui  
« avaient préparé le retour du prince d'Orange par la honte et l'humiliation de  
« la patrie.

« Je répète que cette accusation se trouve officiellement aux archives de la  
« Chambre des Représentants, et que *jusqu'à ce jour, 25 juillet 1876, rien n'est*  
« *venu officiellement diminuer, en ce qui concerne le général d'Hane, la force et la*  
« *gravité de l'accusation.* »

J'espère que cette fois, après la publication que je viens de faire des lettres de M. Dumortier, il ne restera plus aucun doute, chez personne, sur l'erreur dans laquelle a versé et dans laquelle, surtout, s'est maintenu d'une façon si étrange M. Eenens, quant aux idées qu'il attribue à M. Dumortier sur mon père.

Ces lettres, je le répète, ne laissent subsister aucun doute à cet égard.

L'honorable M. Dumortier vivant, je ne pouvais faire, officiellement, usage de son nom.

Je le lui avais promis et je me suis tu.

Mais, aujourd'hui, je suis relevé de ma promesse par la disparition de celui à qui je l'avais faite.

Je dois donc faire connaître l'opinion de M. Dumortier.

(1) Eenens. *Réplique à la Dernière Réponse de M. Charles d'Hane-Steenhuysse*, 4<sup>e</sup> supplément, p. 10.

Tout le monde comprendra que je ne pouvais plus ne point parler, et qu'après avoir laissé s'écouler, depuis la mort de l'honorable député de Roulers, le laps de temps que m'imposait le sentiment des convenances, il importait, au double point de vue de la défense de mon père et de la vérité, que je donnasse connaissance au public des documents que je possède, et que l'honorable M. Dumortier (les dates de notre correspondance le prouvent), m'a octroyés sans *solllicitations réitérées* de ma part.

« Je répète » — dit M. Eenens — « que cette accusation se trouve officiellement « aux Archives de la Chambre des Représentants, et que jusqu'à ce jour, « 25 juillet 1876, rien n'est venu officiellement diminuer, en ce qui concerne le « général d'Hane, la force et la gravité de l'accusation. »

Eh bien ! voilà des preuves *officielles*, car M. Dumortier les a *écrites et signées* ; et elles me donnent, incontestablement, le droit de classer les accusations dont mon père est l'objet dans les « *Conspirations militaires de 1831* » parmi les choses que l'honorable M. Dumortier *n'approuvait point dans le livre de M. Eenens*, ainsi qu'il le déclare dans sa lettre du 21 septembre 1875.

Ces preuves mettent entièrement hors de cause la mémoire de mon père.

On sait, maintenant, ce que pensait du général d'Hane-Steenhuysse, l'auteur de l'*Exposé des motifs* du projet de loi Niellon.

Je ne puis mieux clore cet exposé qu'en répétant, à mon tour, ce que j'ai dit à la fin de la seconde partie de mon « *Examen des Conspirations militaires de 1831* :

« J'affirme donc encore que rien, dans l'*Exposé des motifs* du projet de loi « Niellon, ne fait allusion au général d'Hane-Steenhuysse. »

Etterbeek-Bruxelles, 5 décembre 1878.

CHARLES D'HANE-STEENHUYSE,

Ancien Représentant, Conseiller provincial et Echevin.



## TABLE DES MATIÈRES.

---

	PAGES.
AVIS AU LECTEUR . . . . .	3
Extrait de l' <i>Exposé des motifs</i> du projet Niellon . . . . .	4
Ma première lettre à M. Dumortier (20 juillet 1875). . . . .	5
Réponse de M. Dumortier (23 juillet 1875). . . . .	7
Ma seconde lettre à M. Dumortier (20 septembre 1875). . . . .	8
Réponse de M. Dumortier (21 septembre 1875). . . . .	9
Extrait de mon <i>Examen des Conspirations militaires de 1831</i> . . . . .	9
Réponse de M. Eenens à mon <i>Examen des Conspirations militaires</i> . . . . .	12
Extrait de <i>Ma Dernière Réponse au général Eenens</i> . . . . .	13
Extrait de la <i>Réplique</i> du général Eenens à <i>Ma Dernière Réponse</i> . . . . .	14

---

